



Municipalité de Chartierville
27, rue St-Jean-Baptiste
Chartierville, Qc J0B 1K0

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le mercredi 23 avril 2025, à la session extraordinaire du conseil municipal de Chartierville, a été adopté et entre en vigueur :

RÈGLEMENT N°2025-02 **RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES**

Celui-ci peut être pris en communication sur les heures régulières d'ouverture du bureau municipal de la municipalité de Chartierville ainsi que sur le site web de la municipalité de Chartierville, chartierville.ca.

DONNÉ à Chartierville, ce 25^e jour du mois d'avril 2025.

Paméla Blais
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pamela Blais, greffière-trésorière de la Municipalité de Chartierville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, ce vendredi 25 avril 2025, entre 8h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour d'avril 2025.

Paméla Blais
Directrice générale et greffière-trésorière